



DSCT/FW

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL
SÉANCE DU MARDI 23 FÉVRIER 2021 À 9h30
ÉTABLI LE 23 FÉVRIER 2021**

Sur convocations envoyées le neuf février deux mille vingt et un, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi vingt-trois février deux mille vingt et un à neuf heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **Mme FALCUCCI**, Technicien principal de 1^{ère} classe au SIVU des Gaves et du Saleys,
- **M. MENESSIER**, Ingénieur principal à la COMMUNE de NAY (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT)
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),

- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme WITTERKOËR**, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail au CDG 64,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme CAPÉLAN**, Infirmière en santé au travail au CDG 64,
- **Mme DENAIS**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64,

Le Président remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal.

Mme BÉBIOT assure les fonctions de secrétaire du CHSCT.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I.	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020	2
II.	DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 23 FÉVRIER 2021	3
	A. ÉTUDE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS AU CDG DEPUIS LA PRÉCÉDENTE RÉUNION	3
	B. PROGRAMMATION DES VISITES DE LOCAUX 2021	3
	C. POINT AJOUTÉ À LA DEMANDE DE LA SECRÉTAIRE DU CHSCT : RAPPORT ANNUEL 2019 DE SANTÉ AU TRAVAIL.....	4

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 10 décembre 2020.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du CHSCT en date du 10 décembre 2020.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 23 FÉVRIER 2021

A. ÉTUDE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS AU CDG DEPUIS LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Mme WITTERKOER présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la dernière réunion.

7 accidents sont présentés pour 7 collectivités concernant 6 agents des services techniques et 1 ATSEM. Ces accidents ont généré au total 103 jours d'arrêt soit une moyenne de 14.7 jours par accident.

La particularité réside dans un accident de la Commune d'ASSON pour lequel les services du Centre de Gestion ont été prévenus initialement par la gendarmerie. Il s'agit d'un agent qui s'est électrisé lors du changement d'un néon.

Mme WITTERKOER précise que l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection désigné pour la Commune d'ASSON a contacté la collectivité pour comprendre les causes et formuler des recommandations.

B. PROGRAMMATION DES VISITES DE LOCAUX 2021

Le Président rappelle que le CHSCT a une mission en matière de visite de locaux. Ces visites, effectuées par une délégation du CHSCT composée de représentants de l'Administration et de représentants du personnel, ont un but uniquement préventif. L'objectif est de faire un état des lieux, en se rendant sur les lieux de travail, des points positifs mis en œuvre ainsi que les points de progression en matière de sécurité et conditions de travail. Un rapport est remis à l'autorité territoriale après la visite.

Il demande aux membres s'ils ont des suggestions de collectivités à visiter pour 2021.

M. MENESSIER propose de visiter les locaux du SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT BEARN BIGORRE car les conditions de travail ne sont pas adaptées.

M. DESSERE demande des précisions car il est Vice-Président de ce syndicat et n'a pas connaissance de conditions de travail particulières.

M. MENESSIER répond que les locaux sont anciens. M. DESSERE précise que de nouveaux locaux seront intégrés par les services en cours d'année.

Etant donné qu'aucune autre collectivité n'est proposée pour une visite, le Président propose de visiter les locaux du SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT BEARN BIGORRE une première fois au premier semestre puis une deuxième fois au deuxième semestre après installation dans les nouveaux locaux.

Concernant la délégation, sont désignés :

- Pour les représentants des collectivités et des établissements publics : M. DÉSSERÉ, Mme MAINE et M. LABAT

- Pour les représentants du personnel : Mme BÉBIOT, Mme MARION et Mme MOUSTROUS.

Il est précisé que deux représentants de chaque collège participeront à chaque visite.

La Direction Santé et conditions de travail se charge de l'organisation de la visite.

Mme WITTERKOËR précise que l'assistant de prévention de la collectivité sera invité à participer à cette visite ainsi que le médecin ou infirmier de la collectivité et l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection.

Mme BÉBIOT demande si le service médecine a connaissance de situations dégradées en collectivité et pourrait ainsi suggérer des collectivités à visiter.

Mme WITTERKOËR répond que c'est le quotidien des médecins et infirmiers de faire le lien avec les employeurs lorsqu'ils rencontrent des situations de travail à améliorer. Mme CAPÉLAN précise que les médecins et infirmiers disposent d'un tiers de leur temps à consacrer à l'action en milieu professionnel. Il peut s'agir par exemple de faire des aménagements de poste, faire des visites de locaux de travail ou du lien avec les employeurs sur des situations de santé dégradées.

M. MARCHAND confirme que la vingtaine d'agents de la Direction Santé et conditions de travail intervient au quotidien sur le terrain mais avec un but différent du CHSCT.

Mme MARION demande si, quand ils ont connaissance de situations de RPS, le CHSCT pourrait intervenir.

M. MARCHAND répond qu'il n'est pas possible de faire remonter ces situations au CHSCT, pour des raisons de secret professionnel.

Le Président précise que les alertes peuvent également venir des organisations syndicales.

C. POINT AJOUTÉ À LA DEMANDE DE LA SECRÉTAIRE DU CHSCT : RAPPORT ANNUEL 2019 DE SANTÉ AU TRAVAIL

Le rapport annuel du service de Santé au travail avait été présenté au cours de la réunion du 10 décembre 2020 par le Dr DE BOYSSON.

Mme BÉBIOT, secrétaire du CHSCT, a demandé à rajouter ce rapport à l'ordre du jour pour avoir des précisions. Elle regrette que le rapport soit uniquement chiffré et ne permette pas d'en sortir des situations précises.

Mme WITTERKOËR précise que c'est l'objet du rapport d'activité. C'est un rapport chiffré dont le contenu est réglementaire pour l'activité des médecins et infirmiers. Pour enrichir le rapport, la Direction Santé et conditions de travail y a ajouté toutes les interventions de l'équipe pluridisciplinaire (visites de conseil, aménagements de poste, interventions collectives, accompagnement social, soutien psychologique...).

Mme WITTERKOËR propose que lors de la présentation du rapport 2020, une comparaison soit faite avec 2019 pour voir les évolutions d'une année à l'autre (tout en précisant que l'année 2020 n'est pas représentative du fait de la crise sanitaire).

D'autres précisions ont été demandées par Mme BÉBIOT. Mme CAPÉLAN et Mme WITTERKOËR ont apporté les réponses :

- Les ACFI font-ils partie du service ?
⇒ oui, ce sont les ingénieurs prévention.
- Est-il possible de rencontrer tout le service ?
⇒ Cela est difficile car les agents sont sur le terrain.

- Les visites ont-elles été difficiles à organiser en 2020 ?
 - ⇒ L'activité en présentiel a été stoppée au premier confinement
 - ⇒ Une reprise a ensuite été faite pour partie en présentiel et pour partie par le biais d'audio-consultations pour garder le contact avec les agents car un retard important a été pris pour l'organisation des visites médicales

- Comment se passe une audio-consultation ?
 - ⇒ La visite se déroule pendant le temps de travail et sur le lieu mais l'agent doit se trouver dans un lieu qui lui permette de garder la confidentialité
 - ⇒ Cette consultation a pour objectif de faire un point sur une évolution éventuelle de l'état de santé de l'agent depuis sa dernière visite médicale en présentiel. Cet entretien ne remplace pas une visite médicale avec un examen clinique mais permet de garder un contact et d'apprécier si l'agent a besoin d'un accompagnement plus important. Dans ce cas, une visite en présentiel est programmée.

- Dans les conclusions professionnelles, que veut dire « autres visites » ?
 - ⇒ Tous les motifs de visite qui ne sont pas des visites d'embauche, de reprise ou périodiques : visites de pré reprise, visites à la demande de l'agent, visites à la demande du médecin...

- Dans les conclusions professionnelles, quels sont les cas pour lesquels est émis un avis différé ?
 - ⇒ Les visites pour lesquelles les médecins ne disposent pas de suffisamment d'information pour conclure à une compatibilité de l'état de santé avec le poste (attente de résultats d'examens complémentaires par exemple)

- Dans les conclusions professionnelles, quels sont les cas pour lesquels est émis un avis défavorable temporaire ?
 - ⇒ Les visites pour lesquelles les agents sont en arrêt de travail ou dont l'état de santé ne leur permet pas de travailler (avis émis en attente que l'agent voie son médecin pour un arrêt de travail)

- Concernant les permanences assistantes sociales : y a-t-il de la communication faite auprès des collectivités et des agents ?
 - ⇒ L'information est en ligne sur le site Internet du CDG64, de plus cette information est relayée dans la lettre d'actualité de la Direction Santé. Des flyers sont également disponibles et peuvent être remis aux agents (téléchargeables sur le site Internet en libre accès).
 - ⇒ Il est précisé que les permanences ne sont pas d'accès libre. Un rendez-vous doit être pris au préalable.

- Une incohérence apparaît dans les chiffres du soutien psychologique : « En 2019, 25 agents de collectivités relevant du CTI ont été orientés vers du soutien psychologique, 42 ont été suivis pour un total de 53 rendez-vous ».
 - ⇒ **25 nouveaux** agents ont été orientés. Au total, 42 ont été suivis pour un total de 53 rendez-vous, **en tenant compte des accompagnements démarrés en 2018.**

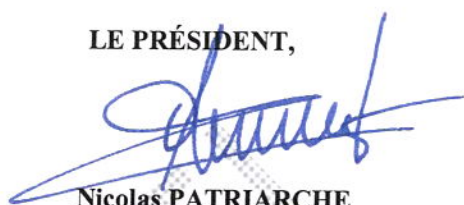
Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à dix heures et trente minutes.

LE SECRÉTAIRE,



Sylvie BEBIOT
Syndicat SUD et LAB

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion

CONFIDENTIEL